

Dossier de presse

**Les Entreprises
publiques locales
et la Fédération
des élus des
Entreprises
publiques
locales**

Janvier 2025

SOMMAIRE

1. Les Epl, de quoi s'agit-il ? _____ 3

1. Des entreprises qui favorisent les coopérations sous le contrôle des collectivités territoriales 3
2. Des entreprises qui concilient performance et intérêt général local dans tous les domaines 5
3. Des entreprises adaptées aux enjeux de la France métropolitaine et de l'Outre-mer..... 6

2. La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) __ 9

1. Les missions principales 9
2. Le plan stratégique 2030 10

1. Les Epl, de quoi s'agit-il ?

1. Des entreprises qui favorisent les coopérations sous le contrôle des collectivités territoriales



Les Entreprises publiques locales (Epl) sont des sociétés anonymes régies par le livre II du Code de commerce. Elles peuvent prendre la forme de Société d'économie mixte (Sem), de Société publique locale (Spl) ou de Société d'économie mixte à opération unique (SemOp). Avec un chiffre d'affaires annuel médian avoisinant les 1,8 million d'euros et un effectif médian de 9 salariés en équivalent temps plein, les Epl sont pour la majorité assimilables à des petites et moyennes entreprises (59%). 15 % de ces sociétés ressemblent à des microentreprises et les 26 % restantes présentent les caractéristiques d'entreprises de taille intermédiaire ou au-delà.

Au moins 50 % du capital social des Entreprises publiques locales est détenu par une ou plusieurs collectivités territoriales, ou moins de 50 % si ces autorités disposent d'un contrôle réel sur l'activité de l'entreprise (exercice de la présidence et détention d'une minorité de blocage *a minima*). S'il existe différentes formes de coopération dans ces sociétés, les collectivités territoriales détiennent en moyenne 68 % du capital des 850 Sem existantes, 100 % du capital des 542 Spl en activité et 42 % du capital des 50 SemOp créées.

Les Epl regroupent aujourd'hui 3 statuts sous une même bannière. Il s'agit de 3 modes d'intervention pour répondre à la diversité des attentes des élus locaux et d'autant d'options pour moderniser l'action publique territoriale.

► Les Sociétés d'économie mixte (Sem)

La **Sem** allie polyvalence et performance économique. Les plus anciennes et les plus nombreuses des Epl sont des sociétés qui se caractérisent par un capital détenu par les collectivités locales de 50 à 85 % et par un ou plusieurs actionnaires privés. Elles peuvent intervenir sans limite territoriale, pour tous types de clients (privés et collectivités territoriales), réaliser des opérations en propre et sont soumises à une mise en concurrence lorsqu'elles candidatent à des marchés publics.

► Les Sociétés publiques locales (Spl)

La **Spl** allie maîtrise politique et simplicité juridique. Créés en 2010, ces outils de coopération public-public par excellence sont détenus à 100 % par les collectivités locales. Considérées comme des quasi-régies, les Spl sont exemptées de mise en concurrence par leurs collectivités actionnaires. Elles sont soumises à un contrôle « analogue » et interviennent uniquement au profit de leurs collectivités actionnaires.

► Les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp)

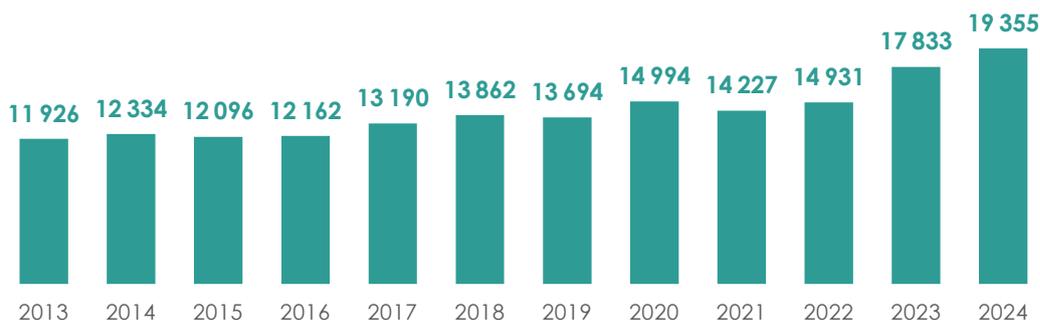
Créée en 2014, la **SemOp** allie gouvernance partagée et contrat unique. À l'issue d'une seule mise en concurrence initiale, une collectivité locale et un opérateur privé s'associent dans une même structure pour l'exécution d'un contrat unique. La collectivité locale actionnaire et délégataire peut détenir entre 34 et 85 % du capital, le ou les actionnaires détiennent entre 15 % et 66 %. Sous contrôle public, la SemOp permet de s'appuyer fortement sur l'expertise et/ou sur la capacité financière du privé. Au terme de sa mission et du contrat, la SemOp est dissoute.



2. Des entreprises qui concilient performance et intérêt général local dans tous les domaines



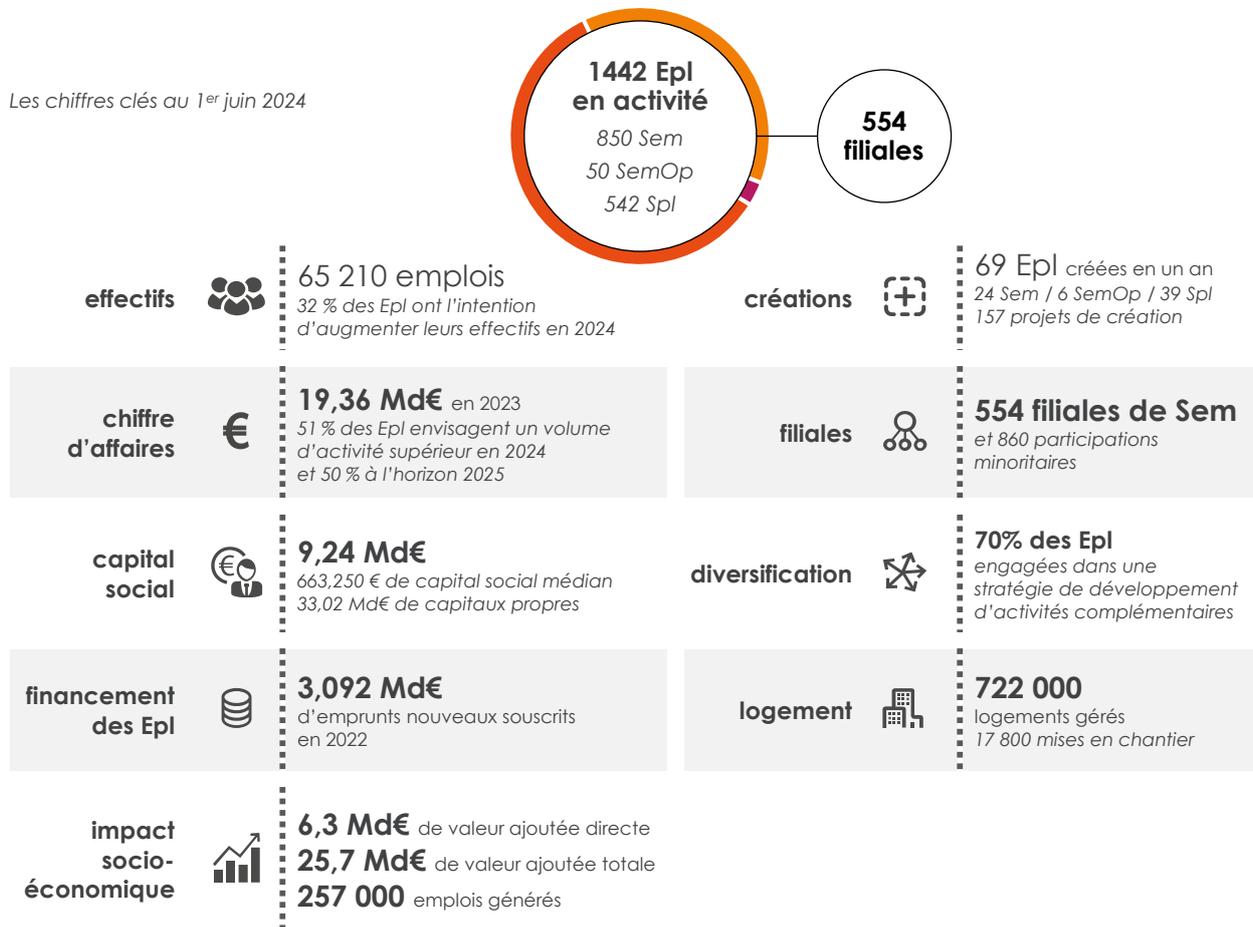
Elles sont en progression constante depuis plus d'une décennie, qu'il s'agisse de nombre ou de volume d'activité.



Évolution du dernier chiffre d'affaires connu des Epl depuis 2013 (en millions d'euros)

3. Des entreprises adaptées aux enjeux de la France métropolitaine et de l'Outre-mer

Les chiffres clés au 1^{er} juin 2024

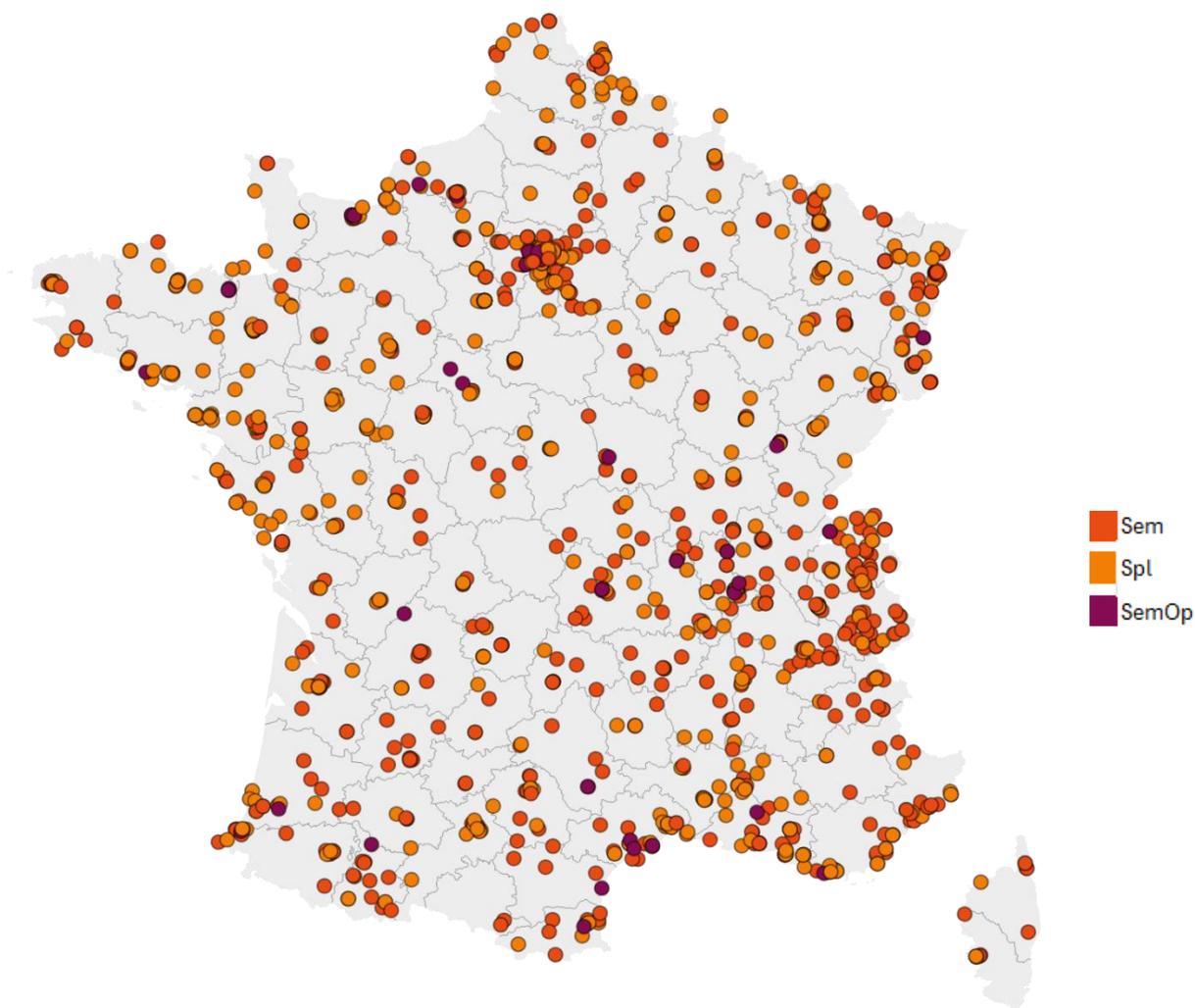


Focus sur le mouvement ultra-marin au 1^{er} juin 2024



→ Découvrez la [plateforme d'animation numérique Epldata](#) pour approfondir les informations sur les Sem, les Spl et les SemOp par région et par domaine d'activité.

► Les Epl en régions



Océan Atlantique

Guadeloupe



Guyane



Martinique



Saint-Pierre-et-Miquelon



Saint-Martin



Océan Pacifique

Nouvelle-Calédonie



Wallis -et-Futuna



Polynésie française



Océan Indien

La Réunion



Mayotte

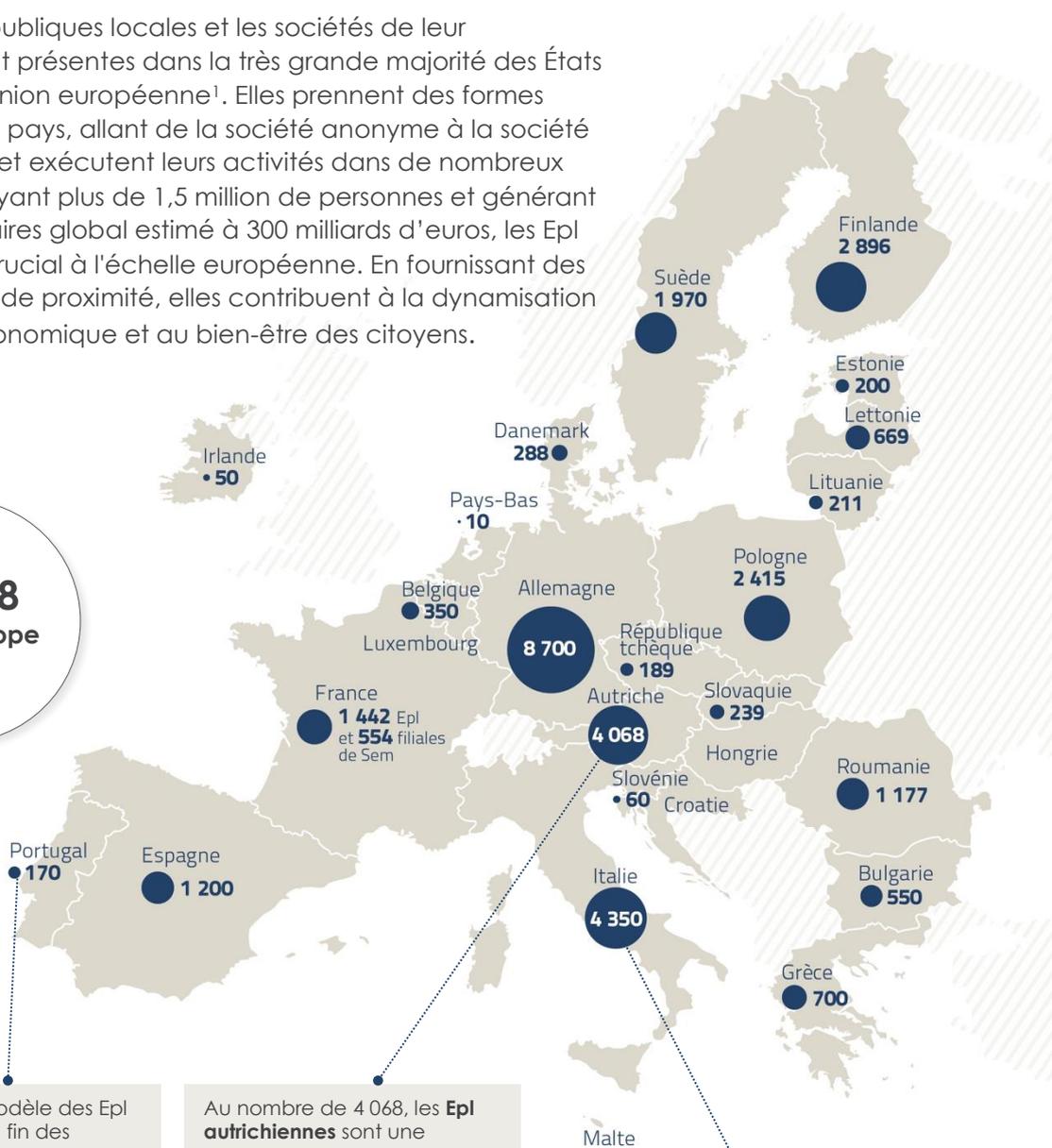


→ Pour plus d'informations par région, [voir la carte interactive](#)

► Les Epl en Europe

Les Entreprises publiques locales et les sociétés de leur écosystème sont présentes dans la très grande majorité des États membres de l'Union européenne¹. Elles prennent des formes variées selon les pays, allant de la société anonyme à la société 100 % publique et exécutent leurs activités dans de nombreux secteurs. Employant plus de 1,5 million de personnes et générant un chiffre d'affaires global estimé à 300 milliards d'euros, les Epl jouent un rôle crucial à l'échelle européenne. En fournissant des services publics de proximité, elles contribuent à la dynamisation de l'activité économique et au bien-être des citoyens.

32 458
Epl en Europe



Au **Portugal**, le modèle des Epl est prisé depuis la fin des années 1990 : leur nombre a doublé avec un total de 170 Epl pour 275 communes. La majorité d'entre elles sont composées à 100 % de capitaux publics et sont présentes dans les secteurs du développement économique, de l'aménagement, du transport, du logement, ainsi que de la culture. La gestion de l'eau, véritable « miracle portugais », repose quant à elle sur un partenariat inédit, associant un opérateur national et des communes en charge de la distribution.

Au nombre de 4 068, les **Epl autrichiennes** sont une composante reconnue de l'action publique locale. Elles emploient près de 911 900 personnes pour un pays doté de plus de 9,1 millions d'habitants. Elles sont particulièrement présentes dans le domaine de la gestion et de la production d'énergie. Tout en étant des opérateurs des autorités locales, elles gèrent principalement les infrastructures de gaz (3 000 Epl), d'électricité et d'eau et revêtent une forte appétence pour l'investissement local.

L'**Italie** compte plus de 4 300 Epl, détenues partiellement ou totalement par des collectivités territoriales. Leurs activités couvrent les secteurs traditionnels de la gestion locale (énergie, eau, transports, aménagement, tourisme), mais aussi des secteurs plus atypiques tels que la gestion des hôpitaux ou des pharmacies. Elles peuvent prendre la forme d'entreprises *in house*, dont les collectivités locales sont actionnaires à 100 %, d'entreprises à capital mixte qui correspondent au partenariat public-privé institutionnalisé, ou d'entreprises cotées en bourse.

¹ En savoir plus : Panorama des Epl en Europe, mai 2021, <https://www.lesepl.fr/epl-publications/panorama-des-epl-en-europe-2021>

2.

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl)

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) est la seule fédération d'élus représentative des 1 401 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme des Entreprises publiques locales (Epl). Elle est gouvernée par des présidents et administrateurs d'Epl de toutes sensibilités politiques.

La FedEpl est affiliée au réseau européen des 32 000 Entreprises publiques locales, SGI Europe, qui représente les employeurs et les entreprises de services d'intérêt général et de services publics.

1. Les missions principales

► L'action politique

Permettre à toutes les Epl d'intervenir et de se développer dans les conditions les plus favorables.

Forte d'un réseau de 13 000 élus, présidents et administrateurs d'Epl, la FedEpl :

- pilote une action de veille prospective et stratégique afin d'anticiper et de construire l'avenir du mouvement Epl ;
- conduit une action politique pour obtenir pour ses adhérents le cadre législatif et réglementaire le plus favorable possible, tant au plan national qu'europpéen. Elle dialogue à cette fin en permanence avec les ministères, les administrations, les parlementaires, etc.

► L'action territoriale

Promouvoir le modèle Epl auprès des collectivités locales et les accompagner dans le pilotage de leurs opérateurs et leurs choix de modes de gestion.

La FedEpl œuvre à renforcer la connaissance des différents outils de la gamme Epl à l'intention des décideurs locaux. Elle est aux côtés des collectivités intéressées par les Epl pour renforcer le pilotage de leurs opérateurs et les accompagner dans leurs réflexions.

Ce dialogue avec les collectivités locales s'organise avec le soutien des quatorze fédérations régionales.

La Fédération est également présente au sein de multiples instances et organismes nationaux et européens dans lesquels elle relaie les préoccupations et les initiatives des Epl.

► L'accompagnement des adhérents

Accompagner ses adhérents afin de préparer l'avenir et de renforcer la performance des Epl dans l'ensemble de leurs activités.

À l'écoute de ses adhérents, la FedEpl déploie les ressources et les actions adaptées à leur évolution pour les aider à gagner des parts de marché. Spécialiste de l'économie mixte, la Fédération offre à ses adhérents une palette d'expertises et de temps forts destinée à consolider leur professionnalisme et à s'approprier le contexte comme les conditions de leur développement : accompagnement juridique, journées d'actualité, formations, analyses financières, préparation des DSP (délégations de service public), création d'Epl, identification de nouveaux modèles, guides pratiques, appui au management.

Cette animation réseau, au plus près des besoins et des aspirations des Epl, leur permet de mutualiser leurs expériences et leurs savoir-faire.

2. Le plan stratégique 2030

Le Plan stratégique « Ambitions 2030 : la feuille de route des entreprises de l'intérêt général » a été dévoilé par le président de la FedEpl, Philippe Laurent, à l'occasion de la Rencontre nationale des Entreprises publiques locales (Epl) du 27 juin dernier. Adhérents et partenaires de la FedEpl ont eu un premier aperçu du nouveau plan stratégique, qui détaille la feuille de route de l'organisation à l'horizon 2030.

Cette feuille de route guidera le mouvement de l'économie mixte locale dans les prochaines années. Il poursuivra des ambitions suivant quatre axes :

- 1. Intégrer les dynamiques de l'économie mixte locale en France et en Europe**
- 2. Incarner et accompagner la diversification de l'économie mixte locale**
- 3. Approfondir les partenariats stratégiques avec l'écosystème**
- 4. Améliorer l'impact et l'attractivité de l'économie mixte locale.**

Le Congrès national des Epl 2024 a été l'occasion de rendre compte des premières actions en cours. L'édition 2025, qui se tiendra du 14 au 16 octobre à Montpellier, constituera un prochain point d'étape.



Contacts

Contact presse

Violaine Hacke

Attachée de presse

06 28 47 53 55

violainehacke@gmail.com

Contact FedEpl

Cécile Consigny

Chargée de communication

01 53 32 22 07

c.consigny@lesepl.fr



**Fédération des élus
des Entreprises publiques locales (Epl)**

14 rue de la Tombe Issoire - 75014 Paris

www.lesepl.fr

Suivez-nous sur



[Fédération des élus
des Entreprises publiques locales](#)



[@FedEpl](#)



[Fédération des élus
des Ent. publiques locales](#)